



Le SPASER, pour des achats publics et plus responsables



Pourquoi un SPASER ?

Rendu obligatoire pour les collectivités réalisant annuellement plus de 50 millions d'euros d'achats, le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPASER) fixe pour les marchés publics des objectifs stratégiques visant à réaliser des achats soucieux de l'environnement et de l'emploi pour les personnes en insertion. La Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et Hellemmes ont fait le choix d'adopter de manière volontariste un premier SPASER en novembre 2019.

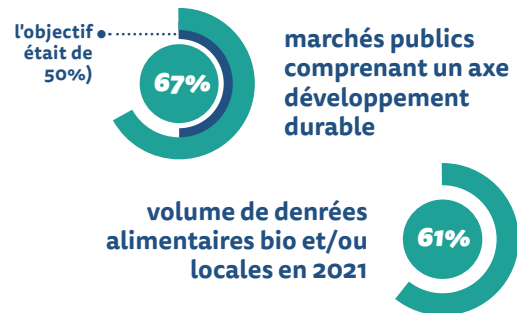
Malgré une période incertaine induite par la crise sanitaire, sociale et économique ayant rapidement suivi l'adoption de schéma, la Ville de Lille a poursuivi les grands objectifs qu'elle s'était fixés afin de garantir une qualité de service à la population tout en maintenant des exigences en matière de considérations environnementales et sociales dans ses marchés publics.

Afin de répondre aux évolutions réglementaires en matière d'achats responsables et de suivre les engagements forts pris pour le mandat 2020-2026, un travail collectif partenarial a été mené tout au long de l'année 2022 pour dresser le bilan des deux premières années de déploiement du SPASER et d'identifier les évolutions et améliorations nécessaires.

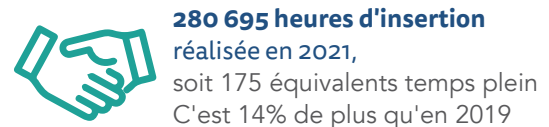
Le SPASER 2019-2021, une démarche volontariste

Ce premier SPASER se déclinait autour de quatre thématiques :

- une ville durable, réalisant des achats qui favorisent la transition écologique, la santé et la biodiversité;



- une ville inclusive, qui développe de l'insertion sociale et lutte contre les discriminations dans ses marchés publics;



- une ville engagée qui facilite l'accès à ses consultations de marchés publics et travaille avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire;



- une ville agile, qui développe une commande publique responsable et la fait connaître à ses partenaires.



Présentation du SPASER 2

Fort du bilan du premier schéma et la prise en compte des achats responsables comme levier incontournable de la transition écologique, le deuxième SPASER de la Ville de Lille et ses communes associées sera un véritable outil de mise en œuvre opérationnelle du Plan lillois pour le Climat et ses déclinaisons (BEGES, Feuille de route lilloise pour l'économie circulaire, Pacte Lille Bas Carbone, Budget climatique...).

Il comprend 4 axes et 9 objectifs à atteindre entre 2023 et 2026 et se décline en une vingtaine d'actions visant à faire de la Commande publique un levier d'action pour une transition écologique plus juste. Il intègre les objectifs fixés dans le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, notamment l'atteinte de 100% de marchés comprenant des considérations environnementales d'ici au 1er janvier 2026 et 30% comprenant des considérations dites « sociales ».



💡 **Axe 1 : sobriété et économie circulaire**

OBJECTIF 1 :

Favoriser le non achat et l'économie circulaire

- Encourager le non achat de biens matériels en priorisant la mutualisation, le réemploi et la réparation de nos biens
 - Exemple : développer une plateforme interne du réemploi
- Augmenter la part issue du réemploi dans nos achats
 - Faire appel à des marchés de réemploi
- Décliner l'objectif zéro déchet dans les achats
- Développer l'analyse du cycle de vie sur certains marchés

OBJECTIF 2 :

Vers une ville bas carbone et sobre en énergie

- Étudier la programmation annuelle des marchés publics sous l'angle du BEGES
- Réduire l'impact du numérique
- Encourager les mobilités durables et verdir la flotte automobile municipale (exemple : 100% des marchés de prestation intellectuelle soumis au questionnaire des moyens de déplacement décarbonnés)
- Prendre en compte le Pacte Lille Bas Carbone dans tous les marchés de rénovation et de construction soumis au Code la Commande publique
- Réduire les consommations d'énergie de nos équipements et encourager la production d'énergie plus responsable.

🍴 **Axe 2 : alimentation, santé et biodiversité**

OBJECTIF 1 :

Atteindre 100% de denrées alimentaires bio et/ou locales dans la restauration scolaire d'ici 2026

- Poursuivre la trajectoire vers le 100% bio et/ou local
- Faire évoluer l'offre du restaurant municipal

OBJECTIF 2 :

Santé environnementale et biodiversité

- Éliminer la présence de perturbateurs endocriniens dans les marchés publics et achats de la Ville
- Mener des actions en faveur de la qualité de l'air
- Prendre en compte la biodiversité dans les achats

Axe 3 : inclusion et lutte contre les discriminations

OBJECTIF 1 :

Poursuivre et diversifier la politique d'insertion

- Systématiser et diversifier les clauses sociales d'insertion dans les marchés
- Développer le recours aux entreprises du secteur protégé et adapté

OBJECTIF 2 :

l'égalité et lutter contre les discriminations par le biais de l'achat public

- Promouvoir l'égalité femmes/hommes
- Inclure des critères d'attribution et des conditions d'exécution visant à lutter contre les discriminations



Marche féministe - égalité salariale

© Guilhem Fouquet

Axe 4 : exemplarité et animation territoriale du SPASER

OBJECTIF 1 :

Diffuser une culture achats responsables en interne et sur le territoire

- Développer en interne des actions et des outils pour atteindre 100% de marchés comprenant une dimension environnementale d'ici 2026
- Communiquer la programmation annuelle des marchés publics aux opérateurs économiques
- Effectuer un bilan avec les fournisseurs sur les critères développement durable

OBJECTIF 2 :

Augmenter et diversifier la part de candidats issus de TPE/PME locales

- Adapter les procédures au tissu économique local

OBJECTIF 3 :

Promouvoir l'Économie sociale et solidaire et l'innovation

- Faire de la commande publique un levier pour les structures de l'ESS
- Développer l'innovation et les marchés de R&D

